

Les retraités de la Métallurgie

la
cgt
métallurgie

UFR

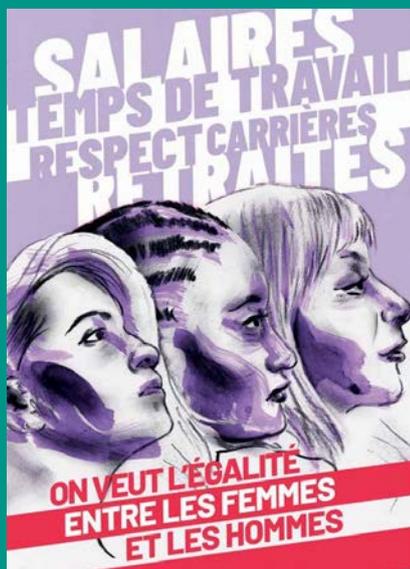
N° 87

WWW.FTM-CGT.FR/RETRAITES-UFR

JANVIER/FEVRIER 2025

TOUS ENSEMBLE LES 8 & 20 MARS 2025! POUR RÉPONDRE AUX EXIGENCES SOCIALES EXIGEONS :

- ⊗ LA RECONQUÊTE DE LA SECURITE SOCIALE 100 % INTEGRALE
- ⊗ L'AUGMENTATION DE 10 % DES PENSIONS ET RETRAITES ET 300€ POUR LES PETITES RETRAITES
- ⊗ L'EGALITE ET LES DROITS DES FEMMES POUR AUJOURD'HUI ET DEMAIN



Page 2

EDITO

Page 3

La continuité syndicale

Page 4

Une assemblée dynamique

Page 5

Appel du 8 mars

Pages 6 & 7

Tract UCR pour le 20 mars

Pages 8 & 9

La vérité sur l'abattement des 10 %

Page 10

FERPA et CES : même combat

Page 11

Fragile liberté & Battre l'extrême droite



FÉDÉRATION DES TRAVAILLEURS DE LA MÉTALLURGIE CGT

263, rue de Paris, Case 433, 93514 Montreuil Cedex

Tél : 01.55.82.86.20 □ Fax : 01.55.82.86.53 □ e mail : ufr@ftm-cgt.fr □ site : www.ftm-cgt.fr

Directeur de publication : Frédéric Sanchez □ Rédaction : Jacques BAUQUIER

Trimestriel - prix : 1 € □ Abonnement annuel : 6 € □ Imprimé par Rivet Editions, Limoges

Commission paritaire 1128 S 06644 □ ISSN 2802- 902X



LE 20 MARS, MOBILISONS-NOUS

2



Lucien GRIMAULT

Secrétaire Général de l'UFR

A l'appel des organisations syndicales (CGT-Ensemble-CFTC-CGC-FSU-Solidaires-LSR-RFP), le 20 mars sera un moment de mobilisation des retraités par région avec comme thème la reconquête de la Sécurité sociale et la revalorisation de nos retraites.

RECONQUETE DE LA SECURITE SOCIALE

L'année 2025 marquera le 80^e anniversaire de la création de la Sécurité sociale inspirée du Conseil National de la Résistance. Une avancée majeure dans un contexte de sortie de guerre 39-45. Depuis sa création, le capital n'a cessé de s'attaquer à ce conquis social.

Pour rappel, le budget de la Sécurité sociale dépasse largement celui de l'Etat et échappe en partie à l'assurantiel privé d'où les attaques permanentes. Pour le capital, il s'agit d'une manne de plus de 400 milliards d'euros qui lui échappe.

Il est important, dans le cadre de notre travail sur la reconquête de la Sécurité sociale, de valoriser les aspects de solidarité et d'amortissement social face aux diverses crises économiques à l'exemple de 2008.

Les exonérations de cotisations sociales et patronales de 84 milliards d'€ par an creusent le déficit de la Sécu et des retraites.

Pour la Sécurité sociale soit excédentaire, il faut agir sur les recettes et non pas sur les dépenses.

De plus, il nous faut imposer au patronat et au gouvernement que les primes d'intéressement et les participations soient assujetties à cotisations. Cela profiterait à la Sécurité sociale et assurerait aux salariés une meilleure retraite à venir.

Que de propos scandaleux du gouvernement et du patronat concernant le niveau des retraites.

Toujours la même stratégie : diviser Actifs / Retraités, opposer Privé / Public.

Cependant, la réalité est que, qu'on soit actif ou retraité, nos rémunérations sont toutes tirées vers le bas, loin de l'indice INSEE, cela profitant au capital qui distribue davantage de dividendes. Les retraités en dix ans ont perdu 3 mois de leur retraite, les femmes étant les plus pénalisées.

Le président du MEDEF, le président du COR et le gouvernement veulent pénaliser encore plus les retraités en supprimant l'abattement des 10 % sur nos déclarations fiscales. Il convient de préciser que ces 10 % représentent un abattement plafonné, et non une déduction forfaitaire pour frais. Ils ne correspondent donc pas à des frais professionnels.

Mobilisons-nous le 20 mars 2025 pour :

- **La reconquête de la Sécurité sociale ;**
- **Des soins de proximité et l'accès à la santé pour tous ;**
- **De réels services publics de proximité ;**
- **L'arrêt des exonérations de cotisations sociales ;**
- **De réelles revalorisations de notre retraite Sécurité sociale et de l'AGIRC-AARCO.**



La CGT Métallurgie Grand EST

LA CONTINUITÉ SYNDICALE, UN ENJEU POUR LA CGT

Cher(e) camarade,

Il est essentiel de sensibiliser nos militants à l'importance de maintenir la continuité syndicale afin de conforter notre rapport de force Actifs / Retraités, tout en soulignant l'utilité de rester syndiqués.

Dans le cadre de notre activité UFR dans le Grand Est, nous avons besoin d'établir un état des lieux des syndiqués retraités dans le secteur de la métallurgie de cette région.

Lors de nos derniers congrès, UFR et FTM, nous avons réaffirmé ensemble deux orientations :

- Créer dans chaque syndicat une section syndicale retraités ;
- Impulser la continuité syndicale.

Ces deux décisions imposent un travail en commun entre les Actifs et les Retraités.

Pour réussir ensemble, nous devons connaître nos forces syndicales retraités dans le Grand Est.

Les deux éléments clés pour réussir ces orientations sont la formation syndicale et la vie syndicale.

La Confédération a d'ores et déjà mis en place deux modules de formation destinés aux actifs et aux retraités, qui se déroulent sur une période de 5 jours.

Une fois que nous aurons réalisé l'état des lieux des syndiqués retraités, nous pourrions envisager de mettre en œuvre cette formation au niveau du Grand Est.

Ces initiatives, jumelées aux revendications spécifiques des retraités, notamment avec la participation des entreprises au financement du coût des mutuelles, peuvent grandement contribuer à la continuité syndicale et à la réussite du syndicalisme CGT.

Ainsi, cher(e) camarade, voici quelques propositions et réflexions proposées par les membres du Conseil National de l'UFR de notre région et de la Coordination Grand Est.

Nous vous invitons à vous investir, pour réussir ensemble la CGT métallurgie des Actifs et des Retraités.

UNE ASSEMBLEE SALARIÉ(E)S ET RETRAITÉ(E)S DYNAMIQUE

4



Mercredi 19 février, une quarantaine de retraités Métaux de Bordeaux se sont réunis avec le responsable de l'USTM, un représentant de l'UD ainsi que des camarades de syndicats d'actifs pour débattre des enjeux de la Sécurité sociale, du droit à se soigner et des propositions CGT pour la prochaine mobilisation du 20 mars 2025.

L'animation de cette journée a été assurée par Bernard DEVERT, pour l'UFR métaux, et par Pierre NORRITO, responsable des métaux de Gironde.

Le débat a été lancé à partir du film « La sociale » et d'un rappel des politiques d'austérité menées par le gouvernement et le patronat, dont salariés et retraités sont la cible. Un

débat s'est engagé à partir des arguments fallacieux que le MEDEF et la droite centriste développent concernant les déficits des retraites pour exiger la substitution du système par répartition par un système par capitalisation reposant sur des assurances privées et des fonds de pension.

Les discussions ont également porté sur la Sécurité sociale et son déficit chronique, causé par les 84 milliards d'€ d'exonérations de cotisations sociales patronales, alors que le déficit est de 22 milliards d'€.

En ce qui concerne la Sécurité sociale et les retraites, le problème ne réside pas tant dans les dépenses, mais bien dans les recettes insuffisantes pour

satisfaire les besoins de santé et le financement des retraites.

Les échanges ont mis en évidence que pour de nombreux retraités, voire des salariés, le coût des soins de santé et l'augmentation continue d'une couverture santé avec la mutuelle pèsent lourdement sur le pouvoir d'achat. Grâce à un

diaporama de l'UCR sur le thème « 2025, reconquête de la Sécurité sociale 100 % intégrale » et aux propositions CGT, un échange revendicatif et constructif a mis en perspective la bataille idéologique à mener auprès de nos syndiqués, qu'ils soient salariés ou retraités.

Comment se réapproprier les enjeux de la Sécurité sociale depuis sa création par Ambroise CROIZAT, alors que nous fêtons cette année son 80^e anniversaire ? D'autant plus que 72 % de la population souhaite préserver cette conquête sociale, tandis que 70 % ne veulent pas de la retraite à 64 ans. Chacun est convaincu que pour gagner ces financements, il est essentiel d'opérer une nouvelle redistribution des richesses, en faveur du pouvoir d'achat des salariés et des retraités, ainsi que des moyens pour l'hôpital public, la perte d'autonomie et les centres de santé public.

Dans cette perspective, la journée d'action unitaire du 20 mars 2025 prend tout son sens dans les convergences de luttes à construire entre salariés et retraités.

Bernard DEVERT



8 MARS 2025 POUR L'ÉGALITÉ, LES DROITS DES FEMMES AUJOURD'HUI ET DEMAIN

Chaque année, le 8 mars, le monde célèbre la Journée Internationale des Droits des Femmes, une occasion de mettre en lumière les luttes, les réussites et les défis auxquels les femmes font face.

Les femmes retraitées composent une part croissante de la population vieillissante en France. Selon les données de l'INSEE, en 2023, près de 60 % des retraités sont des femmes. Cette augmentation est le résultat de plusieurs facteurs, notamment l'espérance de vie qui s'allonge et les changements dans la structure familiale et professionnelle. Toutefois, cette évolution s'accompagne de défis spécifiques, souvent liés à la précarité et à l'isolement.

Malgré des avancées significatives en matière d'égalité salariale, les femmes continuent de faire face à des inégalités financières qui se répercutent sur leur retraite. En moyenne, les pensions des femmes sont inférieures de 40 % à celles des hommes, en raison de carrières interrompues, de temps partiel et de salaires souvent plus bas. Cette disparité crée des situations de précarité pour de nombreuses femmes âgées, qui doivent jongler avec des ressources limitées tout en faisant face à des dépenses de santé souvent en augmentation.

L'isolement est un autre défi majeur pour les femmes retraitées. Beaucoup d'entre elles vivent seules, à la suite de la perte de leur partenaire ou à l'éloignement de leurs enfants.

Cet isolement peut entraîner des conséquences graves sur leur santé mentale et physique.

Les initiatives locales jouent un rôle crucial pour rompre ce cycle d'isolement, en proposant des activités sociales, des ateliers et des programmes de soutien.

Les femmes retraitées s'impliquent dans des actions de bénévolat, organisent des événements culturels et militent pour leurs droits, prouvant ainsi que l'âge n'est pas un frein à l'engagement.

Il est essentiel que les politiques publiques prennent en compte les spécificités de ces femmes. Cela passe par une meilleure reconnaissance de leur contribution à la société, qu'elle soit économique, sociale ou culturelle. Des mesures doivent être mises en place pour garantir une retraite digne, équilibrer les pensions et promouvoir des programmes de soutien à la vie sociale.

En cette Journée Internationale des Droits des Femmes 2025, entendons leurs revendications, aidons-les à se faire entendre. Elles qui, malgré les obstacles, continuent de contribuer à la société. Il est temps de les écouter, de les soutenir et de veiller à ce qu'elles puissent vivre leur retraite dans la dignité et l'épanouissement.

Ensemble, continuons à lutter pour l'égalité et à bâtir un avenir meilleur pour toutes les femmes, quel que soit leur âge.

Le 8
Mobilisation
Abrogation de la
réforme Macron
Retraite à 60 ans
Solidaires salariées
et retraitées

Le 8 mars 2025 nous manifestons pour revendiquer :

- Une augmentation immédiate de 300 € de ces minimums contributif ou garanti ;
- Une augmentation des retraites de 10 % et l'indexation des pensions sur le salaire moyen ;
- Des moyens pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles faites aux femmes ;
- La reconquête d'une sécurité sociale intégrale financée à 100% par les cotisations sociales ;
- Des services publics accessibles à toutes ! **et l'on se donne rendez-vous le 20 mars 2025.**

Le Collectif Femmes de l'UFR Métallurgie

Le 20 mars 2025

LES RETRAITÉ·ES SE MOBILISENT POUR RECONQUÉRIR LA SÉCURITÉ SOCIALE



Il y a 80 ans en octobre 1945 au sortir de la Seconde guerre mondiale, Ambroise Croizat, ministre du Travail, crée la Sécurité sociale inspirée du programme du Conseil national de la Résistance.

À l'époque, l'objectif est de protéger la population des risques liés à la maladie, à l'invalidité, aux accidents du travail, voire au décès, mais aussi de permettre aux familles et aux retraité·es de vivre dignement. Grâce à la Sécurité sociale, basée sur les principes de solidarité et d'universalité, tous les citoyen·nes, quelle que soit leurs professions, leurs situations personnelles et financières sont protégé·es.

Dans un pays dévasté et exsangue au sortir de la guerre, le financement de la Sécurité sociale était assuré par le prélèvement de cotisations sociales sur le salaire.

Dès le début, bien que cela n'impacte en rien son patrimoine, le patronat a tenté de combattre l'idée de prélèvement pour financer la Sécurité sociale. Dès le départ il aurait préféré engranger plus de profit. Mais le rapport de force, 5 millions d'adhérent·es à la Cgt et son influence ont permis l'avancée sociale majeure du XX^e siècle en France.

La création de la Sécurité sociale a aussi été profitable pour les employeurs qui ont ainsi bénéficié d'une main d'œuvre en bonne santé, qui n'a pas à se soucier du lendemain, et donc plus productive.

Sans oublier que, depuis sa création, la Sécurité sociale a joué un rôle de solidarité et d'amortisseur social face aux crises économiques, boursières et sanitaires et a permis de faire progresser l'espérance de vie en bonne santé.

Mais l'obstination du patronat et des libéraux à se désengager de son financement collectif, basé sur les richesses créées par le travail, met en péril la Sécurité sociale et donc la santé et l'espérance de vie de la population. Ainsi l'insistance du patronat pour exiger des gouvernements la mise en place d'exonération de cotisations sociales des employeurs diminuent fortement les recettes: 656 milliards en cumulé depuis 1992.

Au fil des réformes régressives mises en œuvre depuis des années par les différents gouvernements, la part du financement par la cotisation sociale diminue au profit de l'impôt tel que la CSG supportée, surtout, par les salarié·es, les retraité·es et les privé·es d'emploi. La mise en œuvre des lois de financement de la Sécurité sociale depuis 1996 a conduit à gérer la Sécurité sociale non plus en fonction des besoins de la population mais en fonction de recettes prévisionnelles votées au parlement ou imposées par l'article 49.3.

LA SÉCU,
VITALE
POUR TOUTES
ET TOUS



Les premières conséquences sont la hausse du **reste à charge** pour la population des dépenses de santé (ticket modérateur), des franchises médicales, la remise en cause de la prise en charge à 100 % des Affections longues durées, le déremboursement de certains médicaments, un manque de médecins généralistes et spécialistes, un manque de moyens pour l'hôpital public, le gel des pensions de retraite...

Aujourd'hui, pour pouvoir se soigner mais aussi vivre décemment à la retraite, **les gouvernements inspirés par le patronat incite la population à se tourner vers le système assurantiel privé** pour pouvoir se soigner, à capitaliser pour compléter sa pension de retraite.

Les désengagements de la Sécurité sociale et le reste à charge zéro impacte les prises en charge des complémentaires santé qui ne cessent d'augmenter leurs tarifs (entre 8 et 10 % en 2025).

700 000 retraité·es n'ont plus de complémentaires santé et 1,6 millions ne se soignent plus ou peu, pour des raisons de coût.

Aujourd'hui en France, 6^e puissance mondiale, l'espérance de vie en bonne santé recule.

Le patronat, les libéraux martèlent que la France n'aurait plus les moyens de financer une Sécurité sociale telle qu'elle a été créée.

Le pays en a les moyens, c'est juste une question de répartition des moyens financiers :

- 170 milliards d'euros d'aide aux entreprises
- 45 milliards d'euros d'aide pour le chômage partiel
- 80 milliards d'euros d'exonération de cotisation sociale sans contrepartie en 2024

Des sommes qui pourraient permettre de financer notre système de protection sociale et combler le déficit organisé de la Sécurité sociale qui est le résultat des politiques menées depuis des décennies. **Des sommes qui permettraient de répondre aux besoins de toute la population.**

Face à cette situation, l'UCR-CGT porte des revendications réalistes et atteignables :

- Une Sécurité sociale intégrale qui couvre l'ensemble des aléas de la vie de la naissance à la mort
- Un financement de la Sécurité sociale basée sur la cotisation sociale sur l'ensemble des revenus des salarié·es (salaire, intéressement, primes...) ainsi que les dividendes
- L'arrêt des exonérations de cotisations sociales
- La transformation de notre système de santé
- La création d'un pôle public du médicament permettant de réintégrer sur le territoire la recherche, la création, la tarification.

POUR L'UCR-CGT, LA SÉCURITÉ SOCIALE DOIT RETROUVER SES MISSIONS PREMIÈRES QUI SONT DE SÉCURISER ET PROTÉGER L'ENSEMBLE DES CITOYEN·NES CONTRE TOUS LES ALÉAS DE LA VIE.

L'UCR-CGT appelle toutes et tous les retraité·es à se mobiliser le **20 MARS** sur tout le territoire pour exiger le **DÉVELOPPEMENT** de notre protection sociale, l'**AUGMENTATION** du pouvoir d'achat des retraité·es par la **REVALORISATION** des pensions de 10 % immédiatement et le **RELÈVEMENT** du MICO et du MIGA de 300 € pour les petites retraites.

Pour défendre mes revendications

• Mon pouvoir d'achat • Ma retraite • Ma santé • Mes besoins quotidiens

J'adhère à la CGT

Nom et prénom :

Adresse :

Code postal et ville :

Branche professionnelle d'origine :

Mail :

Tél. :

Bulletin à retourner à

Informatique et liberté : En application de la loi du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification pour toutes informations vous concernant. Ces informations pourront être cédées à des organismes extérieurs, sauf si vous cochez la case ci-contre



Paris, le 24 janvier 2025

Lettre aux Parlementaires

La vérité sur l'abattement de 10% sur les pensions

Les retraité-es dénoncent l'amalgame avec les 10 % pour frais professionnels

Dans une interview donnée au Journal les Échos le 6 janvier 2025, Gilbert Cette, Président du Conseil d'Orientation des Retraites (COR) annonce qu'« à titre personnel » il suggère la suppression de l'abattement de 10 % dont bénéficient les retraité-es lors du calcul de leur impôt sur le revenu pour lutter contre le déficit du régime général des retraites.

Le Président du MEDEF propose lui aussi de supprimer cet abattement de 10 %. Patrick Martin juge « aberrant » et « contre-nature » l'abattement « pour frais professionnels » qui coûte 4,5 milliards d'euros par an. Cette économie permettrait de réduire le déficit du régime des retraites sans augmenter les cotisations du travail.

Nous vous interpellons pour éclairer sur cette confusion maintenue entre un abattement et une réduction, deux éléments bien différents.

- **La déduction forfaitaire de 10 % pour frais professionnels** est réservée aux traitements et salaires des salarié-es : c'est l'article 83, 3° du Code Général des Impôts (CGI).
- **L'abattement de 10 % sur les pensions et rentes viagères** avec un minimum et un plafond : c'est l'article 158, 5-a, alinéas 2 et 3 du CGI. Cet abattement a été instauré par l'article 3 – I de la loi de finances pour 1978 (loi n° 77-1467 du 30 décembre 1977, JO du 31 décembre 1977 p. 6316). Cet abattement de 10 % est le résultat de choix politiques opérés en fonction du système fiscal qui est déclaratif et des capacités à frauder des uns et des autres. Destiné à alléger la charge fiscale des titulaires de pensions, de retraites et de rentes viagères, il a été accordé et maintenu par souci d'équité, compte-tenu du fait que seuls les retraité-es étaient pénalisés par les modifications successives apportées dans le cadre du calcul de l'impôt, (dont les grands bénéficiaires étaient les contribuables autres que les retraité-es et les salarié-es). Cet abattement est la contrepartie du fait que les revenus des retraité-es avaient été et continuaient d'être déclarés par des tiers sans participation à la fraude fiscale.

Il faut préciser que ces 10 % représentent un abattement plafonné et non pas une déduction forfaitaire pour frais. Ils ne correspondent pas à des frais professionnels, ce qui effectivement constituerait une aberration.

L'abattement fiscal est une **réduction légale de la base d'imposition**, c'est-à-dire de l'ensemble des revenus retenus pour calculer le montant de l'impôt. Il peut être fixe ou proportionnel. **L'abattement visé à l'article 158, 5-a, al. 2 et 3, est proportionnel (10 %).** **L'abattement et la déduction ne sont pas de même nature, d'un point de vue fiscal.**

Cependant cet abattement est souvent considéré comme une niche fiscale que, lors de l'élaboration annuelle du Projet de loi de Finances, certains députés tentent de remettre régulièrement en cause, en argumentant qu'il s'agit de proposer des économies budgétaires (qui se feraient au détriment des retraité·es). Le Projet de Loi de Finances (PLF) et le Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale (PLFSS) sont de natures différentes, tant et si bien qu'ils sont examinés et votés séparément. Annoncer et laisser accroire que les gains réalisés par l'impôt sur le revenu réduiraient les déficits du régime des retraites est une aberration ; ils amélioreraient le budget de l'État (toujours au détriment des retraité·es).

La suppression des 10% conduirait à majorer fortement le taux d'imposition à l'impôt sur le revenu des personnes retraitées et à rendre imposables des personnes retraitées qui, au préalable, ne l'étaient pas. Qui plus est, cela touche plus fortement les personnes aux pensions modestes car l'abattement de 10 % actuel, est plafonné à 4 321 euros pour les revenus de 2023 imposables en 2024, ce qui correspond à un revenu de 3 600 euros mensuels par foyer fiscal. Seront particulièrement touchés les retraité·es qui seuls, ou à deux, perçoivent moins de 3 600 euros par mois. Les personnes retraitées continuent d'être totalement « transparentes » face à l'administration fiscale, ce qui n'est toujours pas le cas des membres du MEDEF qui participent pour beaucoup aux 100/150 milliards d'euros de la fraude fiscale réalisée chaque année en France. C'est là une piste pour trouver les nouvelles recettes fiscales que doit rechercher le MEDEF.

Nous vivons dans un monde où l'on déplore le dévoiement du débat public sous le flot continu des fausses nouvelles, des approximations. Nous vivons dans un pays, certes sous tension, mais dans lequel les citoyens que nous sommes, éduqués à la chose publique, soutenons la démocratie, participons aux élections, mais exigeons aussi sincérité et écoute de la part de leurs élus. Nous ne tolérons donc pas une telle manipulation de l'opinion et attendons de votre part une approche intègre de cette question.

Retraité·es aujourd'hui, nous sommes les « actifs et actives d'hier » qui se sont acquittées de leurs cotisations sociales pour assurer les pensions des « retraité·es d'hier » dans le cadre de la solidarité intergénérationnelle. Nos pensions sont donc un droit issu d'une conquête faisant de la retraite un progrès social émancipateur. Elles sont assujetties à l'impôt sur le revenu. Comme tout citoyen·ne, nous contribuons ainsi par l'impôt au fonctionnement de l'État et des collectivités territoriales. Nous ne sommes donc pas redevables à la société et pouvons donc profiter librement de notre retraite comme tout citoyen profite de ses revenus.

Les retraité·es ne se laisseront pas faire : après leurs manifestations du 3 décembre, les retraité·es, dans le cadre du G9, le groupe des 9 organisations de retraité·es, sont prêtes à se mobiliser pour défendre leurs revendications.

Cathy Cau (UCR-CGT, 263 rue de Paris, 93515 Montreuil cedex)

Paul Barbier (UCR-FO, 141 avenue du Maine, 75680 Paris cedex 14)

Laurence Naudin (UNAR-CFTC, 45 rue de la Procession, 75015 Paris)

Yvon Le Goffic (UNIRetraité·es CFE-CGC, 42 avenue de la Porte de Clichy, 75017 Paris)

Marylène Cahouet (FSU, 22 rue de la Malmaison 93 170 Bagnolet)

Gérard Gourguechon (UNIRS-Solidaires, 31 rue de la Grange aux Belles, 75010 Paris)

Jacques Brillet (FGR-FP, 20 rue Vignon, 75009 Paris)

Roger Perret (Ensemble & Solidaires - UNRPA, 47 bis rue Kléber, 93400 St Ouen)

Bernard Serra (LSR, 263 rue de Paris, 93515 Montreuil)

FERPA ET CES : MÊME COMBAT

COMPTE RENDU DES COMITÉS EXÉCUTIFS

FERPA des 27 et 28 novembre 2024

CES des 10 et 11 décembre 2024

10

Le titre de ce compte rendu, « FERPA et CES : même combat », résume parfaitement les débats et les travaux des deux instances, qui visent à garantir des conditions de vie dignes grâce aux salaires et aux pensions en Europe. La FERPA, forte de 41 OS de 21 pays a élaboré un manifeste intitulé : « **Le droit de vivre dans la dignité pour les retraité(e)s et les personnes âgées** ».

Cela implique de lutter contre la pauvreté sous toutes ses formes et donc se battre sur au moins quatre fronts qui sont prioritaires :

1. **Les Pensions** : des travaux sont en cours en partenariat avec la CES, visant à établir un salaire et une pension minimum dans chaque pays (bon salaire = bonne retraite) ;
2. **La Santé** : garantir un accès à des soins de santé de qualité et à des soins de longue durée, tant sur le plan économique que géographique ;
3. **Le Logement** : assurer le droit à un logement décent, quel que soit le logement choisi par la personne ;
4. **Services publics** : défendre l'accès à des services publics essentiels, abordables et de proximité. L'accès à l'énergie et aux services essentiels. Le droit à l'inclusion sociale de toutes les personnes âgées, leur permettant de participer pleinement à toutes les activités sociales.

Les 10 et 11 décembre 2024, la commission exécutive de la CES s'est également réunie. Celle-ci regroupe aujourd'hui environ 90 confédérations syndicales nationales réparties dans 37 pays, ainsi qu'une dizaine de fédérations syndicales européennes.

La SG de la CES, Ester LYNCH, a ouvert la séance en évoquant trois questions :

- La multiplication des conflits armés dans le monde (sans paix, plus de syndicalisme).
- Le nouveau visage du Parlement européen, où l'extrême droite a fait son entrée en force dans l'hémicycle.
- La casse industrielle et les risques de suppressions de 4,3 millions d'emplois en Europe dont 200 000 en France.

AUTRICHE : gouvernement de coalition, l'extrême droite fait 27 %, les OS sont en lutte permanentes

contre la casse sociale.

ITALIE : gouvernement d'extrême droite, diminution du pouvoir d'achat, non-respect des lois travail, refus du gouvernement de négocier avec les organisations syndicales.

GRECE : baisse du pouvoir d'achat et des salaires, non-respect des conventions collectives, des loyers en hausse qui sont parmi les plus élevés d'Europe.

BELGIQUE : Très longue négociation sociale positive, de grandes actions à venir.

PORTUGAL : salaire et pouvoir d'achat en baisse, actions et manifestations en vue.

TURQUIE : le gouvernement refuse de négocier, très forte répression syndicale et emprisonnement des leaders syndicaux.

FRANCE : Sophie BINET a présenté les problèmes politiques et syndicaux que vivent les salariés en France dans le privé et dans la fonction publique !

À l'issue de cette réunion, plusieurs résolutions ont été débattues et votées :

- Une capacité européenne d'investissement pour des emplois de qualité ;
- Des politiques publiques fortes et le renforcement des protections sociales ;
- Promouvoir une politique des retraites juste et inclusive au sein de l'UE.

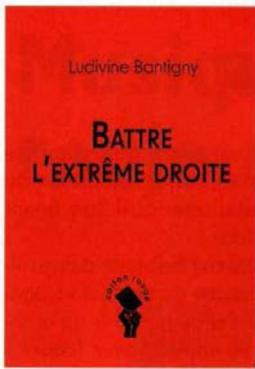
L'Assemblée Générale de mi-mandat de la CES se tiendra en mai 2025 à Belgrade.

Entre autres, un débat sur l'Intelligence Artificielle a soulevé des craintes sur des nouvelles menaces de suppressions d'emploi. Le 2^e jour, nous avons la présence le matin du président du Conseil Européen, Antonio COSTA, et l'après-midi de la présidente du Parlement européen, Ursula von der Leyen.

Lors de leurs interventions, tous deux ont abordé le thème de l'Europe Sociale et Ursula von der Leyen a rappelé les décisions prises lors de son premier mandat, notamment contre l'austérité, pour le salaire minimum, pour des logements sociaux adaptés, etc.

Les deux présidents ont proposé davantage de négociations au niveau des syndicats européens et compte pour cela sur la CES.

Hubert **SCHWIND** Président de la FERPA



Battre l'extrême droite

L'extrême droite a failli remporter le pouvoir en France aussi. Elle pourrait même transformer l'essai, si on n'engage pas tous les moyens pour l'en empêcher. Quels que soient les formes, les pays ou les personnes qui l'incarnent, l'extrême droite n'a rien abandonné de ses fondamentaux : racisme, violence et... libéralisme économique. En 84 pages, le « petit » livre de Ludivine Bantigny en examine le programme, analyse la machine médiatique et montre comment le pouvoir actuel la favorise, notamment en imitant son projet. Mais l'analyse ne suffit pas. Battre l'extrême droite implique de comprendre ce qu'elle est, avec ses mensonges, ses faux-semblants et ses mesures de régression sociale qu'elle assume et vote à l'Assemblée nationale. Mais pour éviter le pire, il faut aussi proposer une véritable alternative. Il y a urgence ! Un livre utile. **M. Sc.**

Battre l'extrême droite, Ludivine Bantigny, 2024, éditions du Croquant, collection Carton rouge, 5 €.



JE COMMANDE *

Le hors-série *Droit à l'IVG, fragile liberté* au prix de 9,90 € + 3 € de frais de port**, soit 12.90 € x exemplaire(s) = €
Total de ma commande €

PRÉNOM
NOM
ADRESSE
VILLE
CODE POSTAL
TÉLÉPHONE
E-MAIL

À renvoyer rempli et accompagné d'un chèque à l'ordre de l'Humanité :
L'HUMANITÉ, SERVICE DIFFUSION
33, RUE DES GRANGES GALAND
37550 SAINT-AVERTIN



Pour commander en ligne et régler par carte bancaire, capturez ce QR code à l'aide de votre smartphone

* Délai de livraison de 10 à 12 jours
** France métropolitaine



LA VIE OUVRIÈRE

LA REVUE DU TRAVAIL ET DES LUTTES SOCIALES

Soutenez une presse syndicale indépendante et engagée.

ABONNEZ-VOUS !

5€/mois

1 an d'abonnement

- > 4 numéros papier/an
- > Versions numériques
- > nvo.fr en illimité
- > Newsletter hebdo



Vos coordonnées

Syndicat / société (si nécessaire à l'expédition) _____

Madame Monsieur

Nom _____

Prénom _____

N° _____ Rue _____

Code postal _____ Ville _____

Fédération ou branche professionnelle _____

Tél. _____ Année de naissance _____

Courriel _____

Je m'abonne à La Vie Ouvrière : 60 €/an ou 5€/mois (tarif syndical)

Je m'abonne à La Vie Ouvrière, offre solidaire : 80 €/an

Votre mode de paiement

Chèque à l'ordre de La Vie Ouvrière n° chèque _____

Banque _____

Prélèvement automatique en : 1 x 60 € 12 x 5 € OFFRE SOLIDAIRE : 1 x 80 €

Merci de remplir, dater, signer l'autorisation de prélèvement ci-contre et joindre votre RIB.

Mandat de prélèvement SEPA

Titulaire du compte

Nom _____

Prénom _____

N° _____ Rue _____

Code postal _____ Ville _____

Coordonnées du compte

IBAN _____

BIC _____

Établissement teneur du compte

Banque _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez La Nouvelle SA La Vie Ouvrière à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de La Nouvelle SA La Vie Ouvrière. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les huit semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé, sans tarder et au plus tard dans les treize mois en cas de prélèvement non autorisé.

Créancier : Nouvelle SA La Vie Ouvrière - 263, rue de Paris, Case 600 - 93516 Montreuil Cedex

Identifiant SEPA : FR87ZZZ632727

Signature : _____

Fait à :

Date :

Code origine : ÉVÈNEMENT

Offre valable jusqu'au 30/06/2025 en France métropolitaine. Les informations recueillies sont enregistrées dans un fichier informatisé par La Nouvelle SA La Vie Ouvrière, l'entreprise de presse de la CGT. Elles sont collectées et utilisées à des fins de traitement de votre abonnement. Vos adresses email et postale seront utilisées pour le suivi de votre abonnement. L'envoi de la lettre d'information numérique et de communication dont vous bénéficiez en qualité d'abonné. Ces données collectées seront communiquées au seul destinataire suivant : La Nouvelle SA La Vie Ouvrière. Ces données sont indispensables à ce traitement et seront conservées pendant 3 ans à compter de la fin de l'abonnement. Conformément à la réglementation en vigueur, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation, de suppression et de portabilité de vos données. Pour exercer vos droits, veuillez contacter la Vie Ouvrière par email à abonnement@nvo.fr ou par courrier à La Nouvelle SA La Vie Ouvrière Case 600, 263 rue de Paris, 93516 Montreuil Cedex. Consultez le site nvo.fr pour plus d'informations sur vos droits.

Adressez ce bulletin d'abonnement à : La Vie Ouvrière – Case 600 – 263, rue de Paris – 93 516 Montreuil Cedex

Tél. : 01 49 88 68 50 – abonnement@nvo.fr – www.nvo.fr

